



## Arrêt maladie pendant le délai de prévenance

-----  
Par ameliepoulain

bonjour,

Mon employeur m'a informée le 9 septembre qu'il mettait fin à ma période d'essai. Puisque j'avais 4 mois d'ancienneté, le délai est donc d'un mois et ma période d'essai se terminera donc le 9 octobre. Depuis ce matin je suis fortement grippée, je tousse et je partage mon bureau avec deux collègues enceintes qui souhaitent que je me mette en arrêt au moins deux jours, or je ne veux pas de peur que cela prolonge encore le supplice en repoussant la date de mon départ.

Sauriez-vous me dire si un arrêt maladie prolonge ou non le délai de prévenance et donc la date de mon départ de l'entreprise?

D'avance merci aux juristes,  
Amelie.

-----  
Par janus2

Bonjour,  
Un arrêt maladie n'a pas d'influence sur le délai de prévenance de rupture de période d'essai.

-----  
Par ameliepoulain

Merci à vous!